

GUIDE DE MISE EN PLACE

TRANSFORMATION DU PERCO EN PERECO

REMARQUES PREALABLES

RÉFORME DE L'ÉPARGNE RETRAITE

La loi PACTE ⁽¹⁾ est venue modifier le paysage de l'épargne retraite pour le faire évoluer vers une **simplification** de l'ensemble des dispositifs existants.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, tous les dispositifs d'épargne retraite (collective et individuelle) sont identifiés par une appellation commune, le **PER (Plan d'Épargne Retraite)**.

L'objectif a été de créer une **homogénéité de gestion et de fonctionnement** parmi les différents produits d'épargne retraite et, principalement, de permettre une **transférabilité des avoirs** d'un dispositif d'épargne retraite vers un autre.

AGRICA EPARGNE a donc également fait évoluer ses offres d'épargne retraite pour qu'elles puissent répondre aux nouvelles exigences et aux nouvelles dispositions mises en place par la loi PACTE.

L'OFFRE PERCOI AGRICA EPARGNE MODULABLE II

1. La transformation des contrats de l'offre d'épargne retraite « Interentreprises » d'AGRICA EPARGNE a été gérée, de manière globale, par voie d'avenant,
2. Un courrier d'information/consultation (consultable sur l'espace RESEAU) a été adressé aux entreprises adhérentes de l'offre PERCOI Agricola Épargne Modulable II en date du 24 septembre 2019,
3. En l'absence de réponses la réfutant, la validation de la transformation de l'offre a été constatée par huissier en date du 24 octobre 2019,
4. Par dérogation – accordée par la loi #PACTE – l'entrée en vigueur de l'offre PERCOI « PACTE compatible » d'AGRICA ÉPARGNE a été effective au 6 novembre 2019, soit après un délai d'un mois suite à l'envoi du courrier d'information/consultation aux entreprises adhérentes de l'offre (vs une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'altération d'une offre « Interentreprises »).

L'OFFRE PERCO AGRICA ÉPARGNE MODULABLE

Pour la transformation de l'offre PERCO, nous avons envisagé 2 populations :

- **les offres « macron-compatibles »** → c'est à dire, celles commercialisées à partir du 1^{er} janvier 2017 et qui répondaient déjà en grande partie aux dispositions imposées par la loi PACTE (un fonds investi en PME-ETI, une gestion pilotée par défaut, un forfait social réduit...),
- **les offres non « macron-compatibles »** → c'est à dire, celles commercialisées antérieurement au 1^{er} janvier 2017.

N.B : l'offre PERCO EDT faisant l'objet d'un accord de branche, sa transformation reste en suspend jusqu'à avis des autorités compétentes.

(1) La loi PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) n°2019-486 du 22/05/2019 complétée par l'Ordonnance n° 2019-766 du 24 juillet 2019

LES OFFRES « MACRON-COMPATIBLES »

PREAMBULE

Ces offres intégraient déjà, en substance, les nouvelles dispositions introduites par la loi PACTE, de ce fait, la bascule vers le **PERECO** (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif) correspond davantage à des « aménagements » qu'une complète transformation.

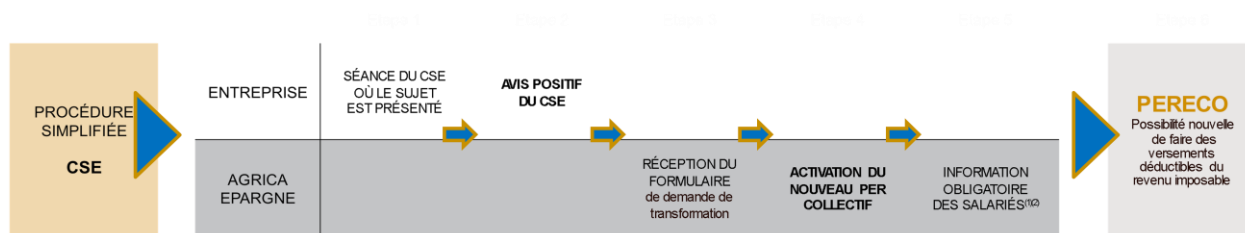
Une procédure de transformation simplifiée à destination des entreprises pourvues d'un CSE (et fortement encouragée par les pouvoirs publics) a été spécifiquement élaborée en parallèle de la procédure classique par voie d'avenant :

LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE – PAR CONSULTATION DU CSE

PUBLIC CONCERNE

Cette procédure s'adresse exclusivement aux entreprises pourvues d'un CSE

SCHEMA DES ETAPES DE LA PROCEDURE



(1) Disposition obligatoire prévue dans l'ordonnance n°2019-766 du 24 juillet 2019.
(2) L'information aux salariés peut, le cas échéant, être gérée directement par l'entreprise.

LA PROCEDURE PAS A PAS

- 1. Prise de contact :** envoi d'un courrier d'information (AGRICOLA ÉPARGNE) pour la transformation du PERCO en PERECO et/ou appel téléphonique du conseiller,
- 2. Mise à disposition :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise du PPT pour le CSE,
- 3. Séance CSE :** présentation / consultation du projet auprès du CSE qui doit signifier à l'entreprise son avis favorable,
- 4. Signature :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude du bulletin de demande de transformation,
- 5. Transmission :** le bulletin de demande de transformation est adressé à AGRICOLA ÉPARGNE pour enregistrement auprès du teneur de comptes,
- 6. Information :** Amundi ESR adresse un courrier d'information à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise,
- 7. Mise à disposition :** kit de transformation TITULAIRE dans l'espace RESEAU → remise du livret d'information de transformation pour les collaborateurs,
- 8. Entrée en vigueur du nouveau PERECO :** elle ne sera effective qu'à la suite de l'information à l'ensemble des salariés (délai à considérer depuis la réception du dossier auprès d'Amundi ESR jusqu'à l'information des salariés = 7 à 10 jours).

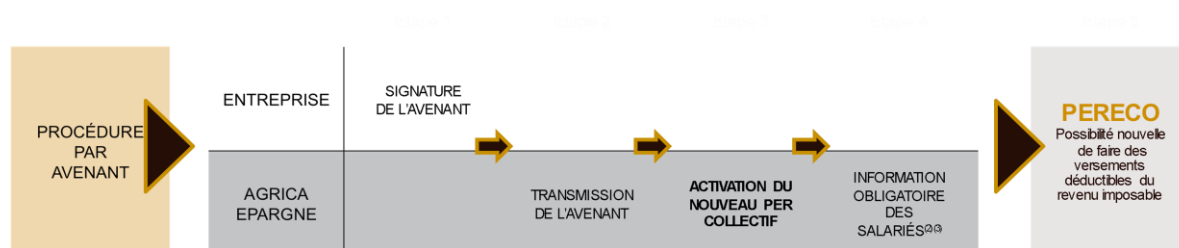
LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR LA TRANSFORMATION

- ☐ Bulletin de demande de transformation
- ☐ Pour un meilleur suivi, copie de l'avis favorable du CSE

LA PROCÉDURE PAR AVENANT

PUBLIC CONCERNE

Cette procédure s'adresse aux entreprises **pourvues de représentants des Organisations Syndicales, pourvues d'un CSE ou par ratification au 2/3 du personnel ou par décision unilatérale.**

SCHEMA DES ETAPES DE LA PROCEDURE

(1) Dans ce cas, merci de vous reporter au modèle d'avenant joint et une fois complété, signé et déposé à la DIRECCTE, en retourner une copie à AGRICA ÉPARGNE.

(2) Disposition obligatoire prévue dans l'ordonnance n°2019-766 du 24 juillet 2019.

(3) L'information aux salariés peut, le cas échéant, être gérée directement par l'entreprise

LA PROCEDURE PAS A PAS

- 1. Prise de contact :** envoi d'un courrier d'information (AGRICA ÉPARGNE) pour la transformation du PERCO en PERECO et/ou appel téléphonique du conseiller,
- 2. Mise à disposition :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise du PPT à l'employeur,
- 3. Signature :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude du bulletin de demande de transformation,
- 4. Avenant :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude de l'avenant pour la transformation du PERCO en PERECO,
- 5. Transmission :** le bulletin de demande de transformation et l'avenant de transformation sont adressés à AGRICA ÉPARGNE pour enregistrement auprès du teneur de comptes,
- 6. Dépôt :** l'avenant au PERCO est déposé sur la plateforme dédiée,
- 7. Information :** Amundi ESR adresse un courrier d'information à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise,
- 8. Mise à disposition :** kit de transformation TITULAIRE dans l'espace RESEAU → remise du livret d'information de transformation pour les collaborateurs,
- 9. Entrée en vigueur du nouveau PERECO :** elle ne sera effective qu'à la suite de l'information à l'ensemble des salariés (délai à considérer depuis la réception du dossier auprès d'Amundi ESR jusqu'à l'information des salariés = 7 à 10 jours).

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR LA TRANSFORMATION

- ☐ Bulletin de demande de transformation
- ☐ Avenant de transformation du PERCO en PERECO
- ☐ Tout autre document obligatoire lors de la signature d'un accord collectif en épargne salariale : PV ou extrait de PV de l'assemblée, PV de carence (le cas échéant), ratification au 2/3 du personnel, formulaire de transformation par décision unilatérale...

N.B : dans le cadre de toute négociation collective en épargne salariale, il convient de respecter les 2 principes suivants :

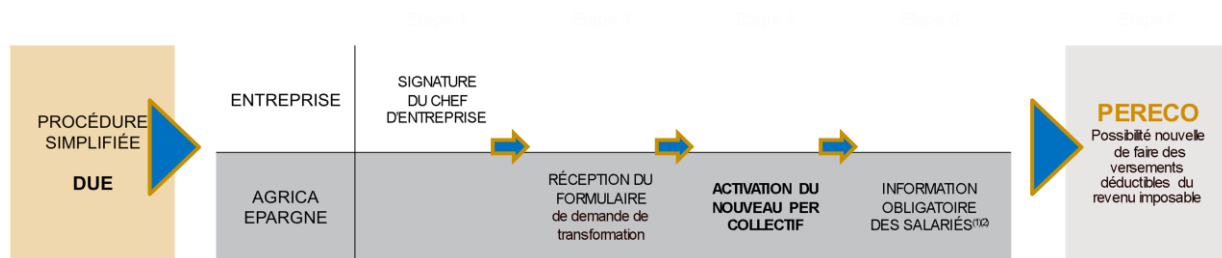
- conserver, autant que possible, le mode de négociation engagé lors de la souscription originelle,
- respecter l'ordre de priorité des interlocuteurs admis en négociation collective.

LA PROCÉDURE PAR DÉCISION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR

PUBLIC CONCERNE

Cette procédure s'adresse prioritairement aux entreprises **de moins de 11 salariés**.

SCHEMA DES ETAPES DE LA PROCEDURE



(1) Disposition obligatoire prévue dans l'ordonnance n°2019-766 du 24 juillet 2019.
(2) L'information aux salariés peut, le cas échéant, être gérée directement par l'entreprise.

LA PROCEDURE PAS A PAS

- 1. Prise de contact :** envoi d'un courrier d'information (AGRICA ÉPARGNE) pour la transformation du PERCO en PERECO et/ou appel téléphonique du conseiller,
- 2. Mise à disposition :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise du PPT à l'employeur,
- 3. Signature :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude du bulletin de demande de transformation,
- 4. Document :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude du formulaire de transformation par DUE,
- 5. Transmission :** le bulletin de demande de transformation et le formulaire de transformation par DUE sont adressés à AGRICA ÉPARGNE pour enregistrement auprès du teneur de comptes,
- 6. Information :** Amundi ESR adresse un courrier d'information à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise,
- 7. Mise à disposition :** kit de transformation TITULAIRE dans l'espace RESEAU → remise du livret d'information de transformation pour les collaborateurs,
- 8. Obligation :** l'employeur remet à chacun de ses salariés une copie du formulaire de transformation par DUE et un livret d'information,
- 9. Entrée en vigueur du nouveau PERECO :** elle ne sera effective qu'à la suite de l'information à l'ensemble des salariés (délai à considérer depuis la réception du dossier auprès d'Amundi ESR jusqu'à l'information des salariés = 7 à 10 jours).

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR LA TRANSFORMATION

- ☐ Bulletin de demande de transformation
- ☐ Formulaire de transformation par DUE

N.B : cette procédure est également admise en cas d'échec avéré et signifié par écrit des autres modes de négociation.

LES OFFRES NON « MACRON-COMPATIBLES »

PREAMBULE

Ces offres ont cessé d'être commercialisées le 31 décembre 2016, de ce fait, la bascule vers le **PERECO** (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif) correspond à une réécriture du règlement initial, nous procédons par « annule et remplace ».

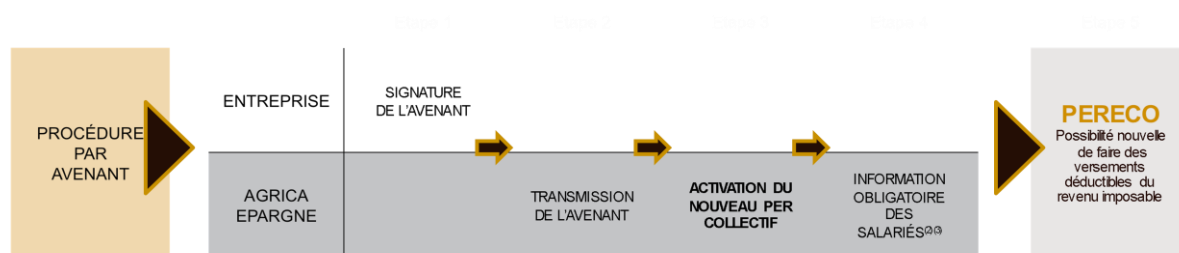
La procédure de transformation s'entend selon le modèle classique de modification d'un règlement PERCO, c'est à dire par avenant :

LA PROCÉDURE PAR AVENANT

PUBLIC CONCERNE

Cette procédure s'adresse aux entreprises **pourvues de représentants des Organisations Syndicales, pourvues d'un CSE ou par ratification au 2/3 du personnel ou par décision unilatérale.**

SCHEMA DES ETAPES DE LA PROCEDURE



(1) Dans ce cas, merci de vous reporter au modèle d'avenant joint et une fois complété, signé et déposé à la DIRECCTE, en retourner une copie à AGRICOLA ÉPARGNE.

(2) Disposition obligatoire prévue dans l'ordonnance n°2019-766 du 24 juillet 2019.

(3) L'information aux salariés peut, le cas échéant, être gérée directement par l'entreprise

LA PROCEDURE PAS A PAS

- 1. Prise de contact :** envoi d'un courrier d'information (AGRICOLA ÉPARGNE) pour la transformation du PERCO en PERECO et/ou appel téléphonique du conseiller,
- 2. Avenant :** kit de transformation ENTREPRISE dans l'espace RESEAU → remise pour signature et complétude de l'avenant pour la transformation du PERCO (non macron-compatible) en PERECO,
- 3. Dépôt :** l'avenant au PERCO est déposé sur la plateforme dédiée,
- 4. Information :** Amundi ESR adresse un courrier d'information à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise,
- 5. Mise à disposition :** kit de transformation TITULAIRE dans l'espace RESEAU → remise du livret d'information de transformation pour les collaborateurs,
- 6. Entrée en vigueur du nouveau PERECO :** elle ne sera effective qu'à la suite de l'information à l'ensemble des salariés (délai à considérer depuis la réception du dossier auprès d'Amundi ESR jusqu'à l'information des salariés = 7 à 10 jours).

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR LA TRANSFORMATION

- ☐ Avenant de transformation du PERCO (non macron-compatible) en PERECO
- ☐ Tout autre document obligatoire lors de la signature d'un accord collectif en épargne salariale : PV ou extrait de PV de l'assemblée, PV de carence (le cas échéant), ratification au 2/3 du personnel...

N.B : il est également envisageable de procéder par résiliation / souscription simples.